



Avenant 3, 2026

A la convention de collaboration entre
le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, et
l'Université Savoie Mont Blanc / Laboratoire EDYTEM
(Environnements DYnamiques et Territoires de Montagne) / L'institut
National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et
l'Environnement / Laboratoire CARRETEL 2023 - 27

Entre :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, structure porteuse du Géoparc mondial UNESCO du Chablais, représenté par sa Présidente, Géraldine PFLIEGER, agissant en vertu des dispositions de la délibération du Bureau Syndical du 22/02/2023,

Et ci-après dénommé "**SIAC**"

L'Université Savoie Mont Blanc, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, SIREN : 197 308 588, située au 27, rue Marcoz, 73000 CHAMBERY, représentée par son Président, Monsieur Philippe BRIAND,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du Laboratoire Environnements DYnamiques et Territoires de la Montagne (UMR CNRS USMB 5204), dont le directeur est Monsieur Yves PERRETTE et la directrice adjointe est Madame Clémence PERRIN MALTERRE, situé sur le domaine universitaire du Bourget du Lac, 7376 Le Bourget du Lac cedex, ci-après dénommé « EDYTEM »

Et ci-après dénommée "**USMB**",

Et

L'institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, Etablissement public à caractère scientifique et technologique, ayant son siège : 147 Rue de l'Université 75338 PARIS CEDEX 07, ici représenté par Monsieur Philippe MAUGUIN en sa qualité de Président Directeur Général et par délégation par Monsieur Pascal BOISTARD, Président du Centre Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes.

Agissent tant en son nom, qu'au nom et pour le compte du laboratoire Centre Alpin de Recherche sur les Réseaux Trophiques et les Écosystèmes Limniques (UMR 0042), dont le directeur est Jean-Philippe JENNY, situé 75 bis avenue de Corzent 74203 Thonon-les-Bains cedex ci-après dénommé « CARRTEL »

Et ci-après dénommée "**INRAE**",

Le SIAC, l'USMB et l'INRAE sont individuellement désignés par la « Partie » et collectivement par les « Parties ».

Préambule

Les Parties ont signé le 24/03/2024 une Convention-Cadre (ref. USMB C2023-016 intitulée « *Convention de collaboration entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais et l'Université Savoie Mont Blanc / Laboratoire EDYTEM (Environnements DYnamiques et Territoires de Montagne) 2023 – 2027* », ci-après désignée « Convention-Cadre ») pour les conditions d'un partenariat entre le SIAC et l'USMB, et en particulier le laboratoire EDYTEM. Dans l'article 9 de cette convention cadre, les Parties ont convenu de signer un avenant annuel déclinant les actions programmées pour chacun des quatre volets décrits aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Convention-Cadre, et précisant les personnes ressources, les modalités financières, les bilans à produire et les valorisations prévues auprès des financeurs (ci-après désigné « Avenant »).

Attendu que l'INRAE participe également au projet de collaboration à partir de 2026. Le SIAC et l'USMB décident par le présent Avenant d'intégrer l'INRAE en tant que troisième Partie. De ce fait, l'INRAE reconnaît avoir pris connaissance de la Convention-Cadre et en accepte les termes.

Article 1

Dans le cadre des actions décrits en Annexe 1, le SIAC s'engage à verser à l'USMB les montants en euros hors taxes, avec application de la TVA au taux en vigueur le jour de la facturation, selon la répartition présentée en Annexe 1 du présent Avenant.

La facturation des prestations pour une année n devra être transmise au SIAC, via l'application CHORUS, avant le 10 décembre de l'année n en cours.

Cette somme sera versée par le SIAC dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture qui sera émise, et adressée au SIAC via CHORUS (le Service comptabilité du SIAC, 2 av. des Allobroges, Square Voltaire - BP 33, 74201 Thonon-les-Bains Cedex, administratif@siac-chablais.fr).

Les versements s'effectueront au nom de M. l'Agent Comptable de l'USMB, Code banque 10071, Code guichet 73000, n° de compte 00001000127 clé 17

Cette contribution est utilisée par le laboratoire EDYTEM jusqu'à épuisement des fonds sans condition de délai ni fourniture de justificatif.

Article 2

Cet Avenant entre en vigueur à compter de la dernière date de signature par les Parties, avec effet rétroactif au 01/01/2026, pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31/12/2026.

Article 3

En dehors de l'article 8 « durée de la convention », tous les autres articles de la Convention Cadre s'appliquent au présent Avenant.

Article 4

Le droit applicable est le droit français.

En cas d'échec des négociations prévues à l'article 15 de la Convention Cadre, tous les litiges auxquels le présent Avenant pourrait donner lieu, notamment en ce qui concerne sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation ou sa résolution, seront portés devant les tribunaux français compétents.

Fait en trois (3) exemplaires originaux :

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais	Pour l'Université Savoie Mont Blanc	Pour L'institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
A	A	A
Le	Le	Le
La Présidente, Géraldine PFLIEGER	Le Président, Philippe BRIAND	Pascal BOISTARD, président du centre Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 1 : Programme d'actions 2026

Action	Montant
1. Volet « Recherche » : 1.1 « Mémoire de carotte » : réaliser un carottage dans le Marais de Bise afin de retracer les grandes lignes de l'histoire post glaciaire du paysage végétal de ce secteur et géosite du Géoparc. Les informations plus particulièrement recherchées seraient 1) la datation et les modalités de la mise en valeur pastorale initiale 2) les conséquences environnementales de celles-ci 3) la dynamique ultérieure probablement faite de périodes de replis et de reconquêtes. Carottage et analyse avec au moins 5 dates 14C, 30 points de palynologie et l'étude des spores de champignons. <i>Rendu attendu :</i> rapport d'exécution <i>Référent Edytem :</i> E. Messenger, J. Poulenard avec l'appui d'E Dambrine (INRAE carrel) et E Doyen (Université de Besançon) <i>Référent CoSci Géoparc :</i> JM Dorioz, E Reynard, P Roux <i>Référent SIAC :</i> S. Justice Participation financière SIAC 1.2. Tra'Glacières Nifflon : année 2 du suivi expérimental de la décrépitude des glaciers et néviers de la montagne du Nifflon. Inspection et étude de faisabilité de l'équipement monitoring d'une ou deux glaciers profondes du massif (Gouffre Pascal et Tanne des Sapins ?). <i>Rendu attendu :</i> rapport d'exécution <i>Référent Edytem :</i> F. Hobléa Autres participants : E. Brugnion (ENS Lyon & Edytem), L. Ravanel (Edytem), E. Malet (Edytem) ; C. Névière (SC Les Mémises). <i>Référent CoSci Géoparc :</i> C. Névière <i>Référent SIAC :</i> S. Justice Participation financière SIAC 1.3 Journée de terrain en repérage : Journée de terrain pour préparer des actions de recherche et/ou de formation en géologie structurale et géodynamique du Massif du Chablais <i>Rendu attendu :</i> Identification des secteurs et des thématiques de la géologie structurale à développer dans le Chablais. <i>Référent Edytem :</i> Y. Rolland <i>Référent SIAC :</i> S. Justice Participation financière SIAC	3200 € 2500 € 400 €

2. Volet « Expertise et conseil » : 2.1. Participation au conseil scientifique du Géoparc Chablais : défraiement forfaitaire annuel. <i>Rendu attendu :</i> participation aux réunions du Conseil scientifique du Géoparc <i>Référent Edytem :</i> F. Hobléa <i>Référent SIAC :</i> S. Justice Participation financière SIAC : (défraiement forfaitaire frais de participation aux réunions du Conseil scientifique, usage véhicule de service ou personnels, etc.) 2.2. Accompagnement de l'implication du Géoparc Chablais au sein de la Stratégie Léman DDT74 <i>Rendu attendu :</i> Présence lors des réunions stratégiques au sujet du Léman ; veille scientifique et suivi de la prise en compte de la géodiversité dans la Stratégie Léman (aspects juridiques, enjeux et usages interférents avec la géodiversité (détection des menaces et conflits). Aide à la mobilisation et au transfert des connaissances sur les dynamiques paysagères des rives du lac : etc. <i>Référent Edytem :</i> F. Hobléa <i>Autre participant :</i> A. Nikolli (Edytem) <i>Référent SIAC :</i> S. Justice Participation financière SIAC 2.3. Accompagnement scientifique de la médiation et de la scénographie des Espaces d'Exposition permanents du Chablais <i>Rendu attendu :</i> Présence lors des réunions de suivi bi-mensuelles en visioconférence ; fourniture d'éléments de contenus scientifiques ; relecture et validation des textes et supports de médiation. <i>Référent Edytem :</i> F. Hobléa <i>Référent Conseil scientifique :</i> D. Decrouez <i>Référent SIAC :</i> S. Justice Participation financière SIAC (action comprise dans le fonctionnement usuel du Conseil scientifique du Géoparc)	200 € 600 € 0 €
3. Volet « Formation » : 3.1. Chantier-école d'archéologie médiévale USMB Château de Rives, Thonon : cf. projet détaillé soumis par Sidonie Bochaton. Coût total : 13500 € <i>Rendu attendu :</i> réalisation du chantier-école courant 2026 <i>Référent Edytem :</i> F. Hobléa <i>Référents USMB LLSETI :</i> L. Ripart <i>Directrice opération :</i> S. Bochaton (Univ. Toulouse)	

<i>Référent ville de Thonon</i> : A. Beaujouan (responsable Musées de Thonon) <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC	300 €
4. Volet « Animation, vulgarisation, diffusion et communication scientifique, sciences participatives » : 4.1. Classes de Lac du Géoparc mondial UNESCO du Chablais : L'offre pédagogique multidisciplinaire centrée sur le lac, constituée de 6 ateliers répartis sur une année scolaire et destinée aux écoliers du primaire du territoire, des 62 communes du Chablais. Séance 1 : VISITE À INRAE Objectif : Découvrir les habitants du lac et le milieu scientifique. Rencontre avec les scientifiques de l'INRAE de Thonon. Lors d'une visite, les enfants participent à 3 ateliers animés par les scientifiques d'INRAE. Thématiques des ateliers : le zooplancton, le phytoplancton, les poissons du lac. Temps de travail de conception, préparation et d'animation pour un public scolaire. Accueil d'un maximum de 8 classes pendant 1 semaine. <i>Rendu attendu</i> : Maximum de 8 classes pour les ateliers d'une durée d'une ½ journée en automne. <i>Référent INRAE CARTEL</i> : C. Goulon, N. Tromas, S. Jacquet <i>Référent CoSci Géoparc</i> : S. Jacquet <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière INRAE : Temps de travail à la hauteur de 2649 € par classe. Participation financière SIAC : Temps de travail de la chargée de mission Pédagogie du Géoparc ; prise en charge des frais de coordination, des frais des animations diverses). 4.2 Sols et terroirs du Chablais : En fonctionne du progrès de l'action 1.1, une conférence et/ou animation à l'occasion de la Semaine des Géoparcs dont la thème 2026 est l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages. <i>Rendu attendu</i> : Si possible une conférence et/ou animation grand public. <i>Référent Edytem</i> : J. Poulenard <i>Référent CoSci Géoparc</i> : J.M. Dorioz <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC 4.3 Tra'Glacières Nifflon : communication scientifique à colloque géosciences	0 € 0 €

<i>Rendu attendu</i> : participation à colloque avec présentation d'une communication sur le programme Tra'Glacières incluant les résultats d'étude des glaciers du Niffion. Article dans actes du colloque et/ou revue scientifique internationale. <i>Référent Edytem</i> : F. Hobléa <i>Référent CoSci Géoparc</i> : C. Névière <i>Référent SIAC</i> : S. Justice Participation financière SIAC	600 €
--	--------------

Contribution totale du Géoparc mondial UNESCO du Chablais

7800 €

L'ensemble des aides est inscrit au plan d'action 2026 du Géoparc et financé par le budget statutaire du SIAC (membres contributables : Thonon Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Evian et vallée d'Abondance, Communauté de communes du Haut Chablais).

Les versements du SIAC à l'USMB seront effectués au fur et à mesure de la présentation des factures accompagnées des rapports relatifs aux attendus des actions.